

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0560^e séance tenue le 15 septembre 2014,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : l'administrateur exerçant les fonctions de vice-recteur : M. Yves Beauchamp; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Roch Chouinard, M. Pierre Fournier, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Christian Baron, Mme Leila Ben Amor, M. Jean-Pierre Bonin, M. Carl Bouchard, M. Adrian Burke, M. Michel Coutu, Mme Josée Dubois, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Carl Gagnon, M. Philippe Gauthier, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, Mme Arlette Kolta, Mme Nicole Leduc, Mme Solange Lefebvre, M. Gonzalo Lizarralde, M. Amissi Manirabona, Mme Marie Marquis, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Maria Rosaria Pandolfi, Mme Marie-Laurence Poirer, M. Jean Piché, M. Alexandre Prat, M. Michel Max Raynaud, Mme Sophie René De Cotret, M. Rémy Sauvé, M. Sébastien Sauvé, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, M. Mario Talajic, Mme Nathalie Trépanier, M. Éric Troncy, Mme France Varin, Mme Elvire Vaucher; les représentants du personnel enseignant : Mme Line Castonguay, Mme Renée Delaquis, Mme Frédérique Gardye, M. Alain Lalonde, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : Mme Julie Bélanger, M. Nicolas Bérubé, M. Vincent Fournier Gosselin, Mme Fatine Kabbaj, M. Robert Martin, Mme Joanie Martineau, M. Rodolphe Parent, M. François Thibault; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, Mme Margaret Lapointe; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Kate Bazinet, M. Mhamed Ben Amar, Mme Claire Benoît, M. Yan Bertrand, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Geneviève Bouchard, M. Paul Brousseau, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, M. Charles Antoine Gosselin, Mme Sophie Langlois, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Monier, Mme Madeleine Rhéaume, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Pascal Théoret.

ABSENTS : l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne : Mme Chantal Pharand; l'administrateur exerçant les fonctions de directeur du Département de kinésiologie : M. Jean-Marc Lavoie; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, M. Yan Burelle, M. Hugues Cormier, Mme Trang Hoang, M. Philippe R. Richard, M. Luc Stafford, M. Jesús Vázquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : M. Frédéric Kantorowski; les représentants des écoles affiliées : M. Jean Dansereau, M. Christian Mascle; un représentant du personnel : M. Éric Romano; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Marie-Claude Binette, Mme Josée Bourguignon, M. Serge Brochu, Mme Paule Des Rivières, Mme Agnieszka Dobrzynska, M. Matthew Nowakowski.

EXCUSÉS : le doyen : M. Michel Carrier; les représentants du corps professoral : Mme Marie Alderson, M. Pierre Bourgouin, Mme Dianne Casoni, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Sheila Laverty, Mme Julie Messier, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, Mme Marion Vacheret, Mme Christina Zarowsky.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M. Pierre Noreau
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Les doyens

L'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de pharmacie

Chantal Pharand

L'administrateur exerçant les fonctions de directeur du Département de kinésiologie

Jean-Marc Lavoie

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de théologie et de sciences des religions

Mme Solange Lefebvre, professeure titulaire à la Faculté de théologie et sciences des religions

Faculté de droit

M. Vincent Gautrais, professeur titulaire à la Faculté de droit

Faculté des arts et des sciences

M. Adrian Burke, professeur agrégé au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences

M. Michel Coutu, professeur titulaire à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences

M. Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé au Département de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences

Mme Marie-Laurence Poirer, professeure adjointe à l'École de service sociale de la Faculté des arts et des sciences

Faculté des sciences de l'éducation

M. Philippe R. Richard, professeur titulaire au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation

Mme Nathalie Trépanier, professeure agrégée au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation (Renouvellement)

M. Jesús Vázquez-Abad, professeur agrégé au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation

École de santé publique

Mme Nicole Leduc, professeure titulaire au Département d'administration de la santé à l'École de santé publique de l'Université de Montréal

Mme Audrey Smargiassi, professeure adjointe de clinique au Département de santé environnementale et santé au travail à l'École de santé publique de l'Université de Montréal

Mme Christina Zarowsky, professeure agrégée au Département de médecine sociale et préventive à l'École de santé publique de l'Université de Montréal

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Faculté des arts et des sciences

M. Frédéric Kantorowski, chargé de cours au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences

M. Najib Lairini, chargé de cours au Département de science politique et au Département des littératures et langues modernes de la Faculté des arts et des sciences

M. David Lewis, chargé de cours au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences (Renouvellement)

Membres nommés par un conseil représentant le personnel

M. Mario Grégoire, ferblantier (Soudure v.c.) à la Division des opérations - Unité Est 1 de la Direction des immeubles (Renouvellement)

M. Éric Romano, secrétaire-trésorier au Syndicat des employés de l'Université de Montréal 1244 (Renouvellement)

Fins de mandat

Les doyens

Le doyen de la Faculté de pharmacie

Pierre Moreau

Le directeur du Département de kinésiologie

François Prince

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté des arts et des sciences

Mme Lyne Da Sylva, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences

Mme Élisabeth Nardout-Lafarge, professeure titulaire au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences

Faculté des sciences de l'éducation

Mme Roseline Garon, professeure agrégée au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation

AVIS DE DÉCÈS

Rectorat

M. Gilles G. Cloutier, ancien recteur de l'Université de Montréal, décédé le 13 mai 2014.

Direction des immeubles

M. Antonino François Caccamo, architecte à la Direction des immeubles, décédé le 8 juin 2014

Comité du budget de l'Université de Montréal

M. Robert Caron, trésorier retraité, décédé le 28 juin 2014

Faculté de médecine

M. Jean Cardinal, professeur retraité au Département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 31 juillet 2014

Mme Francine Léger, professeure adjointe de clinique au Département de médecine familiale et médecine d'urgence à la Faculté de médecine, décédée le 19 mai 2014

Faculté des arts et des sciences

M. Jacques Falmagne, professeur retraité au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 15 juin 2014

Faculté de médecine dentaire

M. Camille Patenaude, professeur retraité à la Faculté de médecine dentaire, décédé le 27 juin 2014

Faculté des sciences de l'éducation

Mme Mia Beer Toker, professeure retraitée à la Faculté des sciences de l'éducation, décédée le 2 juin 2014

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence, incluant une pensée pour les victimes du vol MH 17 en Ukraine.

Le président des délibérations présente rapidement les règles qui gouvernent le fonctionnement de l'Assemblée universitaire à l'intention des nouveaux membres.

AU-0560-1

ORDRE DU JOUR
2014-A0021-0560^e-041

AU-0560-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2014-A0021-0560^e-041.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la 559^e séance intensive de l'Assemblée universitaire tenue le 12 mai 2014
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection de deux membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire
8. Élection d'un membre à la Commission des études
9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination à différents comités
 - 9.1. Comité des différends : nomination d'un suppléant au président
 - 9.2. Comité d'appel des différends : nomination d'un membre suppléant
 - 9.3. Comité du statut du corps professoral : nomination d'un membre
10. Agrément de l'Assemblée universitaire à la nomination de vice-recteurs
11. Comité des règlements
 - Projet de règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs
12. Rapport du Comité *ad hoc* de révision de la politique de sécurité

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

13. Mise à jour budgétaire
14. Prochaine séance Le 6 octobre 2014 à 14 heures
15. Clôture de la séance

AU-0560-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 559^e SÉANCE INTENSIVE
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE TENUE LE 12 MAI 2014

AU-0560-2

Deux modifications sont apportées au procès-verbal : à la page 21, au cinquième paragraphe, à la sixième ligne, ajouter et HEC Montréal à la suite de « l'École polytechnique ». À la page 22, au huitième paragraphe, retirer la première phrase et ajouter au tout début de la phrase suivante, Mme Marie Marquis.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 559^e séance intensive tenue le 12 mai 2014, tel que modifié.

AU-0560-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-0560-3

Le secrétaire général fait le suivi concernant trois rapports demandés à la séance précédente. Un bilan concernant la première année du Département de neurosciences est en préparation par la Faculté de médecine et sera déposé à l'Assemblée au cours d'une prochaine séance. Il en est de même pour le rapport sur l'évaluation de l'enseignement, qui doit d'abord être présenté à la Commission des études. Le secrétaire général cède ensuite la parole au directeur général des bibliothèques, M. Richard Dumont, pour un suivi à une question qui avait été posée par M. Samir Saul concernant l'accès au bilan des consultations pour les périodiques.

Le directeur général des bibliothèques, M. Richard Dumont, indique que l'information sera rendue disponible à l'ensemble de la communauté au mois de novembre.

Se reportant à la page 18 du procès-verbal, relativement à la mise en place, par la DGTIC, d'outils pour la communauté universitaire en fonction de l'application de la nouvelle loi concernant les pourriels, M. Vincent Fournier Gosselin indique que la FAECUM n'a toujours rien reçu à cet égard. Il demande si la DGTIC a mis en place la procédure de gestion des désabonnements, et à quand les associations étudiantes y auront accès.

Le secrétaire général répond qu'à sa connaissance la procédure de désabonnement a été mise en place pour la rentrée. En ce qui a trait à la deuxième question concernant l'accès pour les associations étudiantes, il fera les vérifications et fournira les informations.

AU-0560-4

CORRESPONDANCE

AU-0560-4

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0560-5

PÉRIODE D'INFORMATION

AU-0560-5

AU-0560-5.1

Rapport du recteur

AU-0560-5.1

Étant donné le grand nombre d'événements et de nominations ayant eu lieu depuis la dernière séance, pour ne pas empiéter sur le temps à consacrer aux autres points inscrits à l'ordre du jour, le recteur indique qu'il ne présentera pas toutes les nominations et les honneurs, mais que la liste complète sera consignée dans le procès-verbal.

Le recteur relate les faits saillants survenus depuis la dernière réunion de l'Assemblée en débutant par les événements ayant eu lieu sur le plan des relations internationales. Du 11 au 16 mai, le recteur a pris part à une mission avec le G3 au Brésil qui a donné lieu à la signature de plusieurs ententes et qui ouvre des perspectives très intéressantes. Il annonce qu'il fera plus amplement rapport sur cette mission au cours de l'automne. Le 26 mai, il a reçu la visite du Président de la Région Rhône-Alpes, M. Jean-Jack Queyranne, accompagné d'une délégation. Du 11 au 17 juin, le recteur a pris part à une mission à Paris avec plusieurs membres de la communauté, notamment pour la signature d'ententes. Le 3 juillet, à Paris, il a eu une rencontre avec le président de l'Université de Paris Descartes, M. Frédéric Dardel, lors de laquelle il a été question de la constitution de l'Université Paris-Saclay, formée d'une communauté d'universités et d'établissements, qui en fait désormais la plus grande université francophone en terme de nombre d'étudiants. Une nouvelle donne qui va amener l'UdeM à se questionner quant à son positionnement. Le 28 août, le recteur a une rencontre avec M. Taoufik Jelassi, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) de Tunisie.

Le recteur poursuit avec les événements ayant eu lieu au Québec. Le 29 avril, il a prononcé une allocution lors de l'événement de reconnaissance « Bravo à nos chercheurs »

Le 30 avril, il a pris part à une rencontre avec les membres de la direction du CHUM, le Dr Michel Baron, accompagnateur; Michel Fontaine, directeur général par intérim et Jean-Claude Deschênes, président du Conseil d'administration. Il souligne que M. Jacques Turgeon, auparavant professeur et doyen à l'UdeM, a été nommé directeur du Centre de recherche du CHUM au cours de l'été.

Le 1^{er} mai avait lieu une rencontre avec les membres du nouveau bureau exécutif de la FAÉCUM, en compagnie des membres sortants.

Le 5 mai avait lieu la signature de la nouvelle convention avec le Syndicat des employés (s) de la recherche de l'Université de Montréal pour le personnel professionnel (SÉRUM-PRO).

Le 7 mai le recteur a prononcé l'allocution lors du lancement du volet médecine du projet SEUR.

Le 9 mai avait lieu une première rencontre organisée par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) entre le Dr Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, et les chefs d'établissements des universités à Charte pour discuter des enjeux de l'enseignement supérieur.

Le 22 mai, il a pris part à la célébration du 10^e anniversaire de l'IRIC et de ses ambassadeurs de cœur Marcelle et Jean Coutu.

Le lendemain, 23 mai, le recteur a participé à une cérémonie de remise des Prix du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science à Québec. Il souligne que certains professeurs de l'UdeM ont été récipiendaires.

Le 26 mai s'est tenue la Cérémonie de remise des Prix du recteur dont des capsules vidéo peuvent être visionnées sur le site web de l'Université.

Le 2 juin avait lieu la 5^e édition du tournoi de golf au profit des Carabins. La levée de fonds a permis d'amasser 235 000 \$.

Le 3 juin, accompagné de M. Raymond Lalande, le recteur a prononcé le mot de bienvenue dans le cadre du banquet de clôture du colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC).

Il souligne ensuite, le 9 juin, la remise d'un doctorat honorifique à Mme Christine Lagarde lors du déjeuner sous la présidence du premier ministre Philippe Couillard de la Conférence de Montréal.

Le 19 juin avait lieu la conférence de Denis Coderre à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Le 25 juin, le recteur a eu une rencontre avec la sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, Mme Lise Verreault, en compagnie du BCI, au sujet notamment d'une plus grande flexibilité en regard des règles budgétaires.

Le 14 juillet le recteur a prononcé l'allocution lors de l'ouverture officielle de la 4^e édition de l'école internationale d'été de l'École de relations industrielles.

Le recteur fait ensuite part des activités de la rentrée auxquelles il a pris part : fête champêtre à St-Hyacinthe le 27 août, cocktail de bienvenue des étudiants internationaux le 28 août, petit-déjeuner du recteur (1330 personnes présentes) le 3 septembre, qui a permis de créer la mosaïque de 1035 égoportraits, visible sur le site web. Le 5 septembre, séance inaugurale du Département de science politique, comprenant une allocution de Denis Coderre, maire de Montréal. Le 10 septembre, 5 à 7 des étudiants en formation continue à la FEP. Enfin, le 27 août le recteur a pris part à l'hommage à M. Robert

Bourassa, à l'Hôtel de Ville de Montréal, à l'invitation du Maire Denis Coderre, l'annonce du changement de nom de la rue Université en rue Robert-Bourassa a été faite à cette occasion.

Le 3 septembre, avec les chefs d'établissements des autres universités de Montréal, le recteur a pris part à des rencontres avec Jacques Ménard pour le projet *Je vois Mtl*.

Le 8 septembre, en compagnie de MM. Éric Filteau et Jean Renaud, il a eu une rencontre avec M. François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au sujet des régimes de retraite du secteur universitaire. Le ministre Blais a fait part qu'il souhaitait présenter une loi qui viserait notamment trois objectifs : assurer l'équité intergénérationnelle, assurer la pérennité, et tenir compte de la capacité de payer des contribuables.

Le 11 septembre, le recteur a prononcé le mot de bienvenue lors de la conférence de M. Joe Clark, ancien premier ministre du Canada, organisée par le Centre d'études sur la paix et la sécurité internationale.

Le 14 septembre avait lieu la 1^{ère} édition du Tour IRIC du Mont-Royal, dans le cadre des Grands Défis IRIC contre le cancer et en partenariat avec le Grand Prix cycliste de Montréal, en présence du maire de Montréal, Denis Coderre. Le recteur mentionne que le logo de l'UdeM et celui de l'IRCI ont été visionnés dans 130 pays, donnant ainsi une belle visibilité à l'UdeM.

Sur le plan des médias, le recteur signale la parution ce matin, 15 septembre, d'un article sur les coupures de 172 M\$ dans La Presse intitulé « Effort record de 172 millions \$ réclamé aux universités ». Il rappelle qu'il sera question de ce sujet au point 31 de la présente séance.

Au chapitre des nominations :

- **Johanne Lamoureux**, professeure titulaire au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, vient d'être nommée directrice du Département des études et de la recherche de l'Institut national d'histoire de l'art, à Paris.
- Le Conseil des arts du Canada a annoncé la nomination de **Christina Cameron**, professeure à l'École d'architecture et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, à la présidence de la Commission canadienne pour l'UNESCO pour un mandat de 2 ans.
- **Francine Girard**, doyenne de la Faculté des sciences infirmières, a été choisie pour participer aux travaux du nouveau Groupe consultatif sur l'innovation en soins de santé mis sur pied par la ministre fédérale de la Santé, Rona Ambrose et qui est dirigé par le Dr David Naylor.
- **Dr Yves Joanette**, professeur titulaire à la Faculté de médecine et directeur scientifique de l'Institut du vieillissement des IRSC, vient d'être nommé au Conseil mondial de la démence (World Dementia Council), devenant ainsi le premier et seul Canadien à y siéger.

Le recteur termine son rapport en abordant le chapitre des honneurs. Il est fier de rapporter que plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines.

- **Marc-André Fournelle**, étudiant à la maîtrise à l'École de relations industrielles, s'est distingué lors de la 45^e assemblée générale du Conseil du patronat du Québec en recevant le 2^e prix du programme de bourses Ghislain-Dufour.
- **Anick Bérard**, professeure à la Faculté de pharmacie, a reçu le Birth Defects Research Part B (BDRB) Distinguished Scholar Award 2014 pour ses recherches sur l'effet des antidépresseurs durant la grossesse.
- **David London**, professeur au Département de physique, s'est vu décerner la Médaille Vogt de l'Association canadienne des physiciens et physiciennes (ACP) et le Laboratoire national canadien pour la recherche en physique nucléaire et en

physique des particules (TRIUMF) pour l'excellence dans le domaine de la recherche théorique ou expérimentale en physique subatomique.

- L'Association québécoise des enseignants de français langue seconde (AQEFLS) a décerné le prix hommage Ghislaine Coutu-Vaillancourt 2014 à **Rachida Aزدouz**, conseillère principale à la Direction des relations internationales.
- Le Y des femmes de Montréal et sa Fondation viennent de décerner à **Louise Roy**, notre chancelière et présidente du conseil, le grand prix Femme d'exception. Cette distinction lui sera remise le 30 septembre prochain lors de la 21^e édition des Prix Femmes de mérite.
- Le Dr **Pierre Marsolais**, interniste intensiviste et coordonnateur du Centre régional de prélèvement d'organes pour la transplantation de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal a remporté le prix *Leadership pour un médecin* de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux. Ce prix lui a été décerné pour son engagement exceptionnel envers la cause du don d'organes au Québec depuis 25 ans.
- **Hélène Lefebvre**, vice-doyenne à la recherche et au développement international de la Faculté des sciences infirmières, a reçu le prix Florence 2014, dans la catégorie « Rayonnement international » de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.
- **Marie-Thérèse Chicha**, professeure à l'École de relations industrielles et titulaire de la Chaire en relations ethniques, est la lauréate dans la catégorie Enseignement et recherche, au 8^e Gala Trophées Femmes arabes du Québec.
- Les responsables du programme Environnement et développement durable (EDD) ont décerné la première coupe Pierre-André, qui porte le nom du fondateur et premier directeur du programme EDD, à **Eadeh Attarzadeh, Alix Dormoy et Clotilde Métier**, pour récompenser la meilleure présentation de projet étudiant.
- **Didier Jutras-Aswad**, professeur au Département de psychiatrie de l'UdeM, a remporté la Bourse du Programme d'excellence en recherche en psychiatrie Pfizer Canada.
- **Jean Grondin**, professeur titulaire au département de philosophie, s'est vu décerner le Prix Molson 2014 du Conseil des arts du Canada, d'une valeur de 50 000 \$.
- **Serhiy Salov**, étudiant au doctorat en interprétation piano sous la direction de Jean Saulnier, a remporté la toute première édition du Prix d'improvisation Richard-Lupien accompagné d'une bourse de 5 000 \$ dans le cadre du Concours musical international de Montréal (CMIM).
- **Renaud Manuguerra**, étudiant au doctorat en sciences biomédicales, a remporté le 3^e prix du jury lors de la finale nationale du concours *Ma Thèse en 180 secondes*, à l'occasion du 82^e congrès de l'Acfas. Il se qualifie ainsi pour la finale internationale le 25 septembre prochain, finale qui se déroulera pour une première fois à Montréal.
- **Ron Di Lauro**, professeur adjoint et directeur du Big Band, se voit attribuer le Prix Oscar-Peterson 2014 par le Festival International de Jazz de Montréal.
- Du jamais vu du côté de l'équipe de football des Carabins : **Antoine Pruneau et David Foucault** ont été sélectionnés en première ronde du repêchage de la Ligue canadienne de football (LCF). Antoine Pruneau est devenu le tout premier choix de la nouvelle concession du Rouge et Noir d'Ottawa. Au total, cinq joueurs des Bleus ont trouvé preneurs, par cinq formations différentes, la plus fructueuse récolte de l'histoire des Carabins.
- **Mélanie Doucet**, étudiante au doctorat en travail social, a remporté l'une des 14 bourses de la Fondation Trudeau, d'une valeur de 60 000 \$.

- L'institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a décerné à **Raoul Gebert**, diplômé de l'École de relations industrielles, le Prix de la meilleure thèse de doctorat. En plus d'être chargé de cours à l'École des Relations industrielles de l'UdeM, monsieur Gebert est actuellement le directeur de cabinet du chef de l'Opposition officielle à Ottawa.
- **Mathieu-Robert Sauvé**, journaliste pour Forum, a obtenu le prix du meilleur article en langue française décerné par le Conseil canadien pour l'avancement de l'éducation (CCAÉ).
- Le **Virage bleu, de Ma Santé au Sommet**, s'est distingué en remportant un Prix Novae de l'Entreprise citoyenne dans la catégorie sensibilisation et mobilisation.
- **Renaud Manuguerra-Gagné**, étudiant au doctorat à la Faculté de médecine, a remporté le 3^e prix du concours *Ma thèse en 180 secondes* de l'ACFAS.
- Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées 2014, **Anne Jarry**, professeure à l'École d'optométrie, s'est illustrée par un 2^e prix au concours *Mon parcours! Ma carrière!*, organisé par le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées et le Réseau des entreprises pour l'intégration des personnes handicapées, dont l'UdeM fait partie.
- Deux étudiants, respectivement à l'UdeM et de Polytechnique Montréal, remportent une des généreuses bourses d'études Schulich Leader remises à 40 étudiants qui poursuivent des études de premier cycle en science, technologie, ingénierie et mathématiques :
 - o **Laurence Poirier-Blanchette**, admise à la Faculté de médecine, se mérite une bourse de 60 000 \$ et
 - o **Lucas Ruel**, admis au baccalauréat en génie chimique, reçoit une bourse de 80 000 \$.
- Dans le cadre du Workshop_atelier/terrain (WAT) organisé par la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CUPEUM) dans la Ville de Binzhou, dans la province du Shandong en Chine, trois étudiants de l'UdeM se sont illustrés au sein des équipes dont les projets de design urbain ont été récompensés de médailles UNESCO, soit :
 - o 1^{er} prix : Centralité riveraine : **Fanny B. Perras**, École d'architecture de paysage
 - o 2^e prix (ex aequo) : Nature urbaine : **Alexie Baillargeon**, Institut d'urbanisme
 - o 2^e prix (ex aequo) : Agro/urbanité : **Martin Tanguay**, École d'architecture
- Trois étudiants, **Pascal Nataf**, **David Duguay** et **Kim Berthiaume** ont reçu une bourse Pierre-Péladeau de 30 000 \$ afin de développer leur projet d'entreprise, Affordance Studio, où ils conçoivent des jeux sérieux et des outils pédagogiques ludiques pour soutenir les activités d'enseignement et de formation professionnelle au Québec.
- **Louis-André Dorion**, directeur au département de philosophie, a reçu le Prix François Millepierres de l'Académie française pour son ouvrage *L'autre Socrate – Études sur les écrits socratiques de Xénophon*.
- Le **Dr Luis Barreiro**, professeur au Département de pédiatrie, a été choisi comme l'une des têtes d'affiche de l'édition spéciale de la revue Cell. Dans un article intitulé « 40 under 40 » de l'édition célébrant les 40 ans de la revue, 40 chercheurs de moins de 40 ans parmi les plus prometteurs sur la planète ont été interviewés sur des aspects scientifiques et personnels de leur vie.
- **Les professeurs Michel Bouvier** et **Pierre Legendre** figurent dans la prestigieuse liste des scientifiques les plus cités à l'échelle internationale en 2014, selon les indicateurs scientifiques de l'éditeur professionnel Thomson Reuters.

- **Maude Bouchard**, étudiante en neuropsychologie, et **Valérie Welsh**, étudiante en médecine vétérinaire, ont remporté le titre de championne du monde en nage synchronisée dans la catégorie programme combiné libre aux championnats du monde de la Fédération internationale de natation (FINA).
- **Peter W. Schiller**, professeur titulaire de recherche à l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM), a reçu le Cathay Award 2014 dans le cadre du 13^e Chinese International Peptide Symposium. Il est le premier Canadien à recevoir ce prix, le plus prestigieux qui soit remis par la Chinese Peptide Society.
- **Martin Clavet**, étudiant en traduction, a remporté le prestigieux prix littéraire Robert-Cliche qui récompense l'auteur d'un premier roman québécois, pour son ouvrage *Ma belle blessure*.
- Plusieurs membres de la communauté UdeM ont été honorés par l'Ordre national du Québec :
 - o L'administrateur **Yves Beauchamp**, les professeurs **Jocelyn Demers** et **Maurice Ptito**, ainsi que le coordonnateur du Programme des Premières Nations à la Faculté de médecine **Stanley Vollant** sont faits chevaliers de l'Ordre national.
 - o Des diplômés de l'UdeM ont également été mis à l'honneur. Claude Béland et Denis Vaugois ont respectivement été promus grand officier et officier. Jocelyn Demers, Georges-Hébert Germain, Gérard Le Chêne et Gilles Vincent sont venus rejoindre l'Ordre en tant que chevaliers.
- Trois professeurs comptent parmi les 90 nouvelles personnalités élues cette année à la Société royale du Canada :
 - o **André Gaudreault**, professeur au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
 - o **Francis Gingras**, professeur au Département de littératures de langue française
 - o **Michel Bouvier**, directeur général de l'IRIC et professeur au Département de biochimie et médecine moléculaire

Le recteur a été élevé au rang de membre de l'Ordre du Canada.

AU-0560-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-0560-5.2

Le directeur général des bibliothèques, M. Richard Dumont, fait le point sur la consultation à propos des périodiques lancée mardi dernier en suite du mandat confié au groupe de travail formé au printemps dernier par le Comité consultatif des bibliothèques. En octobre, les résultats de cette consultation seront combinés aux données d'utilisation et de citations pour identifier un premier sous-ensemble des périodiques qui apparaissent essentiels. En novembre, l'ensemble de la communauté aura accès à l'ensemble des données, et les départements et les Facultés seront consultés pour donner leur avis. Les décisions seront ensuite prises en décembre. Il avise cependant qu'actuellement le taux de réponse est très faible. Considérant l'importance de connaître les besoins des membres de la communauté, il invite les membres de l'Assemblée à solliciter leurs collègues de répondre à cette consultation qui se termine le 30 septembre.

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, mentionne que la semaine prochaine l'UdeM tiendra un atelier de travail avec le CNRS France, l'École polytechnique et l'INRS en vue de la création d'un institut des matériaux et de nanotechnologie dans le cadre du projet du campus Outremont, notamment en vue de la présence des laboratoires du CNRS dans le cadre de ce projet.

M. François Le Borgne s'adresse à M. Éric Filteau à propos de moyens de réaliser des petites économies. Il rapporte avoir reçu au cours de l'été, sur trois jours consécutifs, des rapports d'évaluation d'enseignement; au total trois lettres enregistrées lui ont été transmises. Il observe que ces documents auraient pu être envoyés dans une seule enveloppe ou encore par courriel. Autre cas : la Faculté de l'éducation permanente (FEP) envoie les contrats des chargés de cours par courriel et leur demande de les renvoyer signés, alors que la Faculté de droit accepte le tout via courriel. La DRH envoie aussi la correspondance par courrier alors que ces documents sont déjà numérisés. Considérant la hausse des tarifs de Postes Canada, il soumet qu'il y aurait peut-être lieu d'examiner la possibilité de faire des petites économies en revoyant certaines façons de faire.

M. Éric Filteau convient de l'intérêt de réaliser des petites économies. Il prend note du commentaire qui sera examiné dans le cadre de la révision des processus.

En complément, M. Le Borgne ajoute qu'il a vérifié auprès des autres chargés de cours et que la même procédure est appliquée à tous.

M. Stéphane Molotchnikoff considère que les boîtes de courriel semblent petites en regard du nombre de messages reçus et du type de documents transmis – des articles comportant des images, par exemple – et qu'elles deviennent saturées rapidement. En outre, il lui semble qu'elles n'ont pas changé de taille depuis fort longtemps. Il demande si l'on peut envisager d'augmenter la taille de la boîte courriel.

M. Filteau convient du volume important des courriels et des besoins, mais signale par ailleurs qu'il y a un problème de gestion des boîtes de courriel et d'archivage par les usagers. Les capacités ont déjà été augmentées, mais l'espace coûte de plus en plus cher. Considérant le très grand nombre de boîtes de courriel de l'Université, on ne peut pas seulement envisager une augmentation de la taille, il faut penser à mieux gérer. Cette question de l'archivage est actuellement à l'étude par le Secrétariat général et les services informatiques. D'autre part, des demandes pour des capacités supplémentaires peuvent être justifiées dans certains secteurs, par exemple en architecture, vu la lourdeur de certains documents, tels que les plans. Des stratégies en ce qui concerne des services *informatiques*, entre autres, seront examinées pour certains types de courriels pour dégager les serveurs.

Sur le même sujet, M. David Lewis indique qu'il dispose maintenant de 450 mégaoctets, après que la capacité de sa boîte a été doublée. Il affirme qu'en comparaison avec d'autres universités dont la capacité est plutôt autour de 5 gigaoctets, l'UdeM est en dessous des standards.

M. Filteau dit douter que l'Université soit en dessous des standards. Il fait remarquer qu'avec une communauté qui compte environ 50 000 étudiants, plus les employés, le nombre de boîtes de courriel et l'espace disque qui est utilisé seulement pour les courriels sont énormes. On va selon les capacités de l'organisation, mais on cherche des façons d'améliorer cette fonctionnalité.

Dans le même ordre d'idées, M. Christian Casanova demande si l'on a envisagé de faire affaire avec Google, à l'instar de l'Université de l'Alberta.

M. Filteau indique qu'il s'agit d'une option intéressante qui est à l'étude. Beaucoup d'universités au Canada et quelques-unes aux États-Unis ont opté pour l'impartition du courriel. Le service *informatique* est souvent offert gratuitement par les fournisseurs Google et Microsoft. On analyse actuellement l'application, notamment sous l'angle des questions de sécurité.

En réponse aux dernières questions, le recteur indique que les petites économies sont aussi importantes, tous les secteurs seront examinés, incluant le soutien. Il importe toutefois de s'assurer que les économies qu'on fait ne viennent pas nuire au mandat académique. Il doute cependant qu'on puisse couper des dizaines de millions de dollars dans le soutien et les services.

AU-0560-7

ÉLECTION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ DE NOMINATION
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE
2014-A0021-0560^e-042, 042.1, 042.2, 042.3 et 42.4

AU-0560-7

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection de deux membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire ; selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les personnes suivantes ont accepté d'être mises en candidature :

Christian Casanova
Directeur
École d'optométrie

Jean-Sébastien Fallu
Professeur agrégé
Département de psychoéducation
Faculté des arts et des sciences

Joanie Martineau
Étudiante et Coordonnatrice aux affaires universitaires
Département de mathématique et statistiques
Faculté des arts et des sciences

Rémy Sauvé
Professeur titulaire
Département de physiologie moléculaire et intégrative
Faculté de médecine

L'Assemblée procède au premier scrutin en vue de la nomination du premier membre. Au terme du troisième tour de scrutin, l'Assemblée élit M. Christian Casanova à la majorité absolue des voix.

L'Assemblée procède au deuxième scrutin en vue de la nomination du deuxième membre. Au terme du premier tour de scrutin, l'Assemblée élit Mme Joanie Martineau à la majorité absolue des voix.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme M. Christian Casanova, directeur de l'École d'optométrie et Mme Joanie Martineau, étudiante au Département de mathématique et statistique de la Faculté des arts et des sciences, membres du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2018, mais ne dépassant pas leur mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0560-9

ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES ÉTUDES
2014-A0021-0560^e-043, 043.1, 043.2

AU-0560-9

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection d'un membre à la Commission des études ; selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

François Le Borgne
Chargé de cours
Faculté de droit

Éric Troncy
Professeur titulaire
Département de biomédecine vétérinaire
Faculté de médecine vétérinaire

L'Assemblée procède au scrutin. Au terme d'un premier tour de scrutin, l'Assemblée élit M. François Le Borgne à la majorité absolue des voix.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme M. François Le Borgne, chargé de cours à la Faculté de droit, à titre de membre de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2018.

AU-0560-9	COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : <u>RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION À DIFFÉRENTS COMITÉS</u> 2014-A0021-0560 ^e -048	AU-0560-9
-----------	---	-----------

À l'invitation du président des délibérations, la présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), Mme Anne-Marie Boisvert, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à des comités de l'Assemblée, consignées au document 2014-A0021-0560^e-048.

AU-0560-9.1	<u>Comité des différends : nomination d'un suppléant au président</u>	AU-0560-9.1
-------------	---	-------------

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends Mme Isabelle Martin, professeure adjointe à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, comme suppléante au président, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2017.

AU-0560-9.2	<u>Comité d'appel des différends : nomination d'un membre suppléant</u>	AU-0560-9.2
-------------	---	-------------

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'appel des différends M. Amissi Manirabona, professeur adjoint à la Faculté de droit, comme membre suppléant, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2018.

AU-0560-9.3	<u>Comité du statut du corps professoral : nomination d'un membre</u>	AU-0560-9.3
-------------	---	-------------

Aucune autre candidature émanant de l'Assemblée n'étant proposée, Mme Francine Ducharme est déclarée élue par acclamation.

M. Carl Bouchard que le rapport du Comité comporte pourtant les noms de deux candidatures pour ce poste, soit celles de Mme Francine Ducharme et de M. Michel Coutu. Il désire savoir pour quelle raison la candidature de M. Coutu n'a pas été considérée.

La présidente du Comité, Mme Boisvert, explique le rôle du Comité de nomination qui est de recommander des nominations à l'Assemblée.

M. Michel Coutu, qui est une des deux personnes dont le nom a été suggéré par des membres de l'Assemblée dans le cadre de l'appel de suggestions, demande à présenter sa candidature. Il est juriste de formation, professeur titulaire à l'École de relations industrielles et spécialiste du droit du travail. Il estime que la présence d'un juriste peut contribuer aux travaux de ce comité, où se posent des questions complexes d'interprétation des normes, des règles et des concepts, sans compter l'abondante jurisprudence relative aux statuts professoraux notamment.

Mme Boisvert explique que le Comité de nomination (CNAU) tient compte de la composition et de la représentativité des membres lorsqu'il fait une recommandation. Elle signale que le Comité du statut du corps professoral est présidé par un juriste. Le CNAU a pris en considération le fait que la Faculté des arts et des sciences était représentée par trois membres et que la personne démissionnaire provenait de la Faculté des sciences infirmières. Pour cette raison, le CNAU a choisi de recommander une personne en provenance de la Faculté des sciences infirmières.

M. Michel Coutu convient que la provenance est un élément dont il faut tenir compte, mais il réitère que les connaissances juridiques, y compris dans le domaine du travail, ne lui semblent pas superflues en regard du mandat de ce comité.

Le recteur suggère le vote, la proposition est appuyée. L'Assemblée consent à procéder au vote et élit Mme Francine Ducharme à la majorité des voix.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du statut du corps professoral Mme Francine Ducharme, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2018.

AU-0560-10

AGRÉMENT DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE
À LA NOMINATION DE VICE-RECTEURS
2014-A0021-0560^e-044, 2014-A0021-0560^e-045

AU-0560-10

Le recteur soumet à l'agrément de l'Assemblée universitaire deux nominations aux postes de vice-recteurs. Il s'agit de M. Yves Beauchamp, actuellement administrateur exerçant les fonctions de vice-recteur, et de M. Guy Lefebvre, doyen de la Faculté de droit. Les membres ont reçu les notes biographiques de chacun des candidats.

En ce qui concerne M. Beauchamp, en plus du développement du campus Outremont dont il a déjà la responsabilité, le recteur souhaite lui confier le volet développement de fonds et des relations avec les diplômés. Il rappelle que dans les années passées des personnes ont été nommées à la fonction de vice-recteur au développement. Lors de son entrée en fonction, il avait fait le choix de faire relever le développement directement de lui. Vu l'ampleur des tâches et le souhait exprimé par les doyens d'avoir une ressource à la direction davantage en lien avec eux pour le développement, il estime que l'institution sera mieux servie avec l'apport de M. Beauchamp.

Le recteur souhaite confier à M. Guy Lefebvre les relations internationales, la francophonie et les partenariats institutionnels. M. Lefebvre a une très vaste expérience en ce domaine. Le recteur rappelle qu'au départ de la vice-rectrice Hélène David, en mars dernier, il avait annoncé qu'il comblerait éventuellement ce poste en 2015. En regard des besoins importants et croissants en matière de relations internationales, constatés notamment lors de ses missions en France et au Brésil, et du souhait exprimé par les étudiants pour une reconnaissance de leurs diplômes sur le plan international, le recteur est arrivé à la conclusion qu'il ne peut attendre 2015 et juge à propos de nommer quelqu'un dès maintenant pour s'occuper de l'international et de la francophonie.

En regard du contexte de compressions budgétaires, le recteur précise que ces nominations ne représentent pas une croissance du budget par rapport à juin 2013. Il s'agit du même nombre de postes, alors que M. Joseph Hubert et Mme Hélène David occupaient les fonctions qui seront confiées à

MM. Yves Beauchamp et Guy Lefebvre. Il souligne l'importance de doter ces fonctions qui sont des postes clés à la direction, qui ne peuvent pas être relayées ailleurs dans l'organisation.

En lien avec les propos du recteur relativement au contexte de rigueur budgétaire, M. Vincent Fournier-Gosselin reconnaît que le vice-rectorat aux relations internationales et à la francophonie existait déjà et ne constitue pas un ajout au budget. Il questionne cependant la pertinence de créer un nouveau vice-rectorat alors qu'il existe déjà une Direction générale pour le développement du campus Outremont et un Bureau des relations avec les diplômés.

Le recteur précise que sur le plan budgétaire la nomination de M. Beauchamp à titre de vice-recteur n'a pas d'impact économique significatif. M. Beauchamp exerce déjà des fonctions de développement du campus Outremont qui seront élargies au mandat de développement. Il réitère qu'il ne s'agit pas de la création d'un nouveau vice-rectorat, puisque le vice-rectorat au développement existait déjà dans les années passées. Enfin, la présence d'un vice-recteur au comité de direction de l'Université a plus d'impact en termes de capacité d'influencer qu'un directeur qui ne siège pas à cette instance.

Relativement au vice-rectorat aux relations internationales, M. Stéphane Molotchnikoff estime qu'il s'agit d'un domaine en expansion et marqué par la compétitivité, notamment des universités anglophones, et il lui apparaît important que l'Université se dote d'une politique forte en ce domaine et ouverte notamment sur les pays d'Asie. Il souhaiterait que le vice-recteur responsable des relations internationales propose à l'Assemblée un plan en ce domaine.

Le recteur abonde en ce sens. Outre l'ouverture vers les autres continents, il mentionne les clientèles étudiantes en provenance des autres provinces canadiennes, ainsi que des États-Unis. Les échanges qu'il a eus avec M. Lefebvre vont en ce sens. Seront également ciblés : l'Asie, l'Amérique du Sud, l'Europe, notamment le G3, le bassin méditerranéen et l'Amérique du Nord. D'où l'importance d'avoir une ressource dédiée à ce mandat. Il ajoute que la dimension internationale est de plus en plus un critère utilisé dans les classements internationaux.

Mme Margaret Lapointe demande si la nomination de M. Beauchamp correspond à la création d'un nouveau poste. Est-il prévu d'adjoindre une nouvelle équipe d'encadrement en soutien à M. Beauchamp?

Le recteur indique que M. Beauchamp occupe déjà un poste en tant que directeur du développement du campus Outremont, lequel devient un poste de vice-recteur au développement du campus Outremont et au développement. L'équipe de M. Beauchamp existe déjà également.

Mme Lapointe se dit un peu perplexe en regard de ces nominations dans le contexte actuel de restrictions budgétaires. Elle souligne que des besoins de ressources additionnelles se font sentir dans plusieurs secteurs.

Le recteur répond que c'est la raison pour laquelle il propose des nominations dans deux secteurs où les besoins se font davantage sentir. Le mandat du développement permettra d'attirer des fonds et de développer davantage les relations avec les diplômés, dont la culture fait défaut à l'Université.

Mme Lapointe observe que la création de ce nouveau poste va susciter des réactions.

Le recteur réitère qu'il ne s'agit pas d'un nouveau poste, le vice-recteur Taddeo occupait cette fonction jusqu'en décembre 2011, au début du mandat du recteur. Il en va de même pour le poste de Mme Hélène David qui occupait la fonction de vice-rectrice jusqu'en mars 2014. Il avait choisi de ne pas les remplacer à ce moment-là. Il juge maintenant qu'il est opportun de doter de nouveau ces postes. Il réitère que la francophonie et les relations internationales ainsi que le développement sont prioritaires.

M. Fournier-Gosselin dit avoir de la difficulté à comprendre comment la nomination d'un vice-recteur va aider à améliorer le travail que fait déjà le Bureau des relations avec les diplômés. Rappelant le contexte de restrictions budgétaires et le point à l'ordre du jour de la présente séance à ce sujet, il dit ne pas voir où des économies pourront être réalisées avec la création de ce poste.

Le recteur précise qu'il n'a pas affirmé qu'il y aurait des économies, il rappelle qu'il a dit que le coût serait le même. En outre, le Bureau de développement et des relations avec les diplômés doit

relever d'un officier, actuellement il relevait du recteur et il considère que l'institution sera mieux servie s'il relève d'une personne dédiée à ce mandat.

M. Christian Nadeau désire savoir ce qu'il adviendrait si l'Assemblée votait contre les nominations proposées.

Le secrétaire général précise que les vice-recteurs sont nommés par le Conseil de l'Université. Dans le cas présenté par M. Nadeau, le recteur aurait deux choix : ou il ne soumet pas les nominations au Conseil, ou le Conseil pourrait choisir de nommer les administrateurs exerçant des fonctions de vice-recteurs. Le Conseil ne pourrait pas les nommer vice-recteurs puisqu'il est nécessaire que l'Assemblée donne son agrément pour qu'ils puissent porter ce titre.

Étant donné l'importance des activités de développement pour l'Université, M. Gonzalo Lizarralde désire savoir pourquoi on donne ce mandat à une personne qui a également un autre important mandat, soit celui du campus Outremont.

Le recteur explique que les deux mandats sont liés. 100 M\$ doivent être levés pour la réalisation du campus Outremont. Cependant, la levée de fonds ne se limite pas au campus Outremont. Il ajoute que toutes les universités canadiennes ont des vice-recteurs au développement.

Mme Ekaterina Piskunova dit comprendre l'importance du développement de la dimension internationale de l'Université. Bien que cela ne représente pas une augmentation, elle fait remarquer qu'il s'agit quand même d'un poste coûteux au moment où la Faculté de musique coupe le service des accompagnateurs, lequel coûte 40 000 \$ par année.

Mme Thérèse Cabana désire faire part de son point de vue quant à la candidature de M. Yves Beauchamp, en tant que représentante du Conseil de l'Université à l'Assemblée universitaire. M. Beauchamp exerce déjà les fonctions d'administrateur exerçant les fonctions de vice-recteur depuis quelques mois et déjà on observe un leadership nouveau dans le développement du campus Outremont. Elle souligne sa très grande efficacité. Quant à la question du fonds de développement, elle considère comme inconcevable qu'il n'y ait pas un vice-recteur dédié à cette fonction. Elle estime que d'avoir concilié ces deux portefeuilles extrêmement importants et très liés en la personne de M. Beauchamp a été un coup de maître du recteur. Quant à la nomination de M. Lefebvre, il lui semble que les preuves sont faites là aussi. Ces nominations sont des investissements beaucoup plus que des dépenses, conclut-elle.

M. Mario Talajic dit appuyer la demande du recteur en regard de la nomination d'un vice-recteur en charge du développement. En comparaison avec les autres établissements universitaires de Montréal, l'UdeM est loin d'avoir le même rendement. Le mandat de développement est très important pour l'avenir, surtout dans un contexte de difficultés budgétaires. Il lui apparaît nécessaire à ce moment-ci d'avoir une ressource dédiée à cette fonction.

Évoquant le contexte de compressions budgétaires, M. Jean-Sébastien Fallu se demande pourquoi ne pas nommer plutôt un vice-recteur à la consolidation qui se pencherait sur les façons de développer l'institution dans un contexte de coupures. Revenant à la coupure des services d'accompagnateurs de la Faculté de musique mentionnée précédemment, il soulève la question de savoir pourquoi on ne consoliderait pas nos acquis plutôt que de chercher des développements en coupant dans certaines de nos forces. On a l'impression qu'on vit dans un monde où on se fait croire que la croissance est infinie, dit-il.

Le recteur précise que le développement dont il est question est de nature philanthropique. En ce qui concerne la suggestion de consolider, il dit prendre en note de l'intérêt de M. Fallu à ce sujet.

M. Nadeau demande le vote. Personne ne s'y opposant, l'Assemblée procède au vote relativement à la nomination de M. Yves Beauchamp à titre de vice-recteur.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination de M. Yves Beauchamp à la fonction de vice-recteur.

L'Assemblée procède ensuite au vote relativement à la nomination de M. Guy Lefebvre à titre de vice-recteur.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination de M. Guy Lefebvre à la fonction de vice-recteur.

AU-0560-11

COMITÉ DES RÈGLEMENTS

AU-0560-11

- **PROJET DE RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE SUR LE PLAGIAT
ET LA FRAUDE CONCERNANT LES ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS**

2014-A0021-0560^e-049, 2014-A0021-0560^e-050, 2014-A0021-0560^e-051
2014-A0021-0560^e-052

Le secrétaire général rappelle que lors de sa 555^e séance, l'Assemblée universitaire avait consenti au principe d'adoption de création d'un règlement sur le plagiat aux études supérieures, et avait mandaté le Comité des règlements de procéder à la mise en forme juridique de ce règlement. Le Comité avait également reçu le mandat d'adapter le règlement existant sur le plagiat, couvrant jusqu'alors tous les cycles, pour qu'il porte spécifiquement sur le plagiat aux études du premier cycle, et enfin d'assurer la concordance entre les deux règlements. Il remercie M. François Le Borgne, un membre du Comité des règlements, qui a accepté de présider ce Comité en l'absence du président nommé, ainsi que les membres du Comité pour leur travail.

M. Le Borgne remercie d'abord les membres du Comité des règlements pour le travail qui s'est poursuivi au cours de l'été en soulignant l'esprit de collaboration démontré par tous. En suite du mandat reçu de l'Assemblée universitaire, le Comité soumet à l'Assemblée un projet de Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs (document 2014-A0021-0560^e-050), ainsi qu'une nouvelle mouture du règlement initial, qui couvrirait tous les cycles d'études, afin qu'il soit spécifique au plagiat et à la fraude chez les étudiants du premier cycle (document 2014-A0021-0560^e-052). Le Comité a également réalisé un travail d'harmonisation en vue d'assurer une cohésion entre les deux règlements. Le Comité ayant omis d'ajuster le titre du règlement initial qui concerne les étudiants du premier cycle, M. Le Borgne propose à l'Assemblée un ajout au projet déposé, le règlement se lirait alors comme suit : « Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle ».

Mme Boisvert fait une remarque à l'effet que le règlement antérieur couvrirait tous les étudiants; maintenant qu'il y aura un règlement spécifique aux étudiants des cycles supérieurs, elle désire que l'on s'assure que la proposition de M. Le Borgne ne fera pas en sorte que certains étudiants ne soient pas couverts par l'un ou l'autre règlement. Elle donne en exemple certains étudiants de la Faculté de l'éducation permanente qui ne seraient ni dans un programme de premier cycle ni dans un programme de deuxième cycle. Elle ajoute qu'il est spécifié dans ce règlement, au point 2 *Champ d'application*, que « le règlement s'applique aux étudiants inscrits aux programmes d'études de premier cycle ».

M. Le Borgne propose l'ajout suivant : « aux programmes d'étude de premier cycle et aux étudiants qui ne sont pas couverts par les cycles supérieurs ».

Le secrétaire général observe que l'étudiant est habituellement inscrit dans un programme, soit au premier cycle ou aux cycles supérieurs. Dans le cas de l'étudiant libre, il y a inscription à un cours portant un sigle soit du premier cycle ou des cycles supérieurs, de sorte qu'un des deux règlements s'applique. Il s'interroge à savoir quel cas de figure ferait en sorte qu'un étudiant ne serait pas inscrit à l'un ou l'autre des cycles d'études.

Mme Boisvert s'interroge en regard de la situation des étudiants libres.

Le secrétaire général indique que c'est le programme de rattachement qui détermine quel règlement s'applique. Dans le cas des étudiants libres, ce n'est pas le programme, mais le cours, qui porte un sigle de premier cycle ou des cycles supérieurs, qui va déterminer quel règlement s'applique.

M. Le Borgne observe que les étudiants libres ne sont pas évalués, ils n'ont pas de travaux à rendre ni d'examens à faire.

Le président des délibérations précise que les auditeurs libres ne sont pas soumis à l'évaluation, mais les étudiants libres par contre le sont.

M. Le Borgne suggère qu'une vérification soit faite à ce sujet. S'il est constaté qu'il n'y a pas d'étudiants qui ne sont pas couverts par l'un ou l'autre règlement, le titre du règlement pourrait comporter l'ajout « au premier cycle ».

En ce qui concerne les étudiants libres, le doyen de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), M. Christian Blanchette, précise que ceux-ci s'inscrivent formellement à un programme de premier ou de deuxième cycle.

M. Le Borgne demande au secrétaire général s'il est possible de proposer le changement suggéré au titre, sous réserve des vérifications qui seront faites.

Le secrétaire général affirme que les vérifications seront faites pour s'assurer de ne pas échapper de cas de figure, et que l'on reviendra à l'Assemblée avec le libellé final. Il est confiant que la modification proposée conviendra.

M. Raymond Lalande estime important de ne pas avoir un règlement qui s'adresse à des étudiants par exclusion. À sa connaissance, les étudiants sont rattachés à un programme ou à un cours, mais il considère comme utile que l'on documente la question avec des cas de figure pour s'assurer que tous les étudiants sont couverts.

M. Le Borgne ajoute que cela est d'autant plus vrai que la mission du règlement est de nature pédagogique, il importe donc que les étudiants et les enseignants puissent se retrouver clairement dans les règlements.

M. Sébastien Sauvée soumet que les cours d'actualisation des connaissances, correspondant à des cours de cégep, que les étudiants doivent faire pour obtenir les acquis pour le baccalauréat, sont peut-être un cas de figure de cours qui ne sont ni de premier ni de deuxième cycle.

Le président des délibérations indique que les étudiants qui suivent ces cours sont inscrits dans un programme de premier cycle et donc, en principe, le règlement devrait s'appliquer. Il réitère que les vérifications seront faites à cet effet et, le cas échéant, l'Assemblée pourra se prononcer.

Personne ne s'y opposant, le règlement sur le plagiat aux études supérieures et le règlement sur le plagiat aux études de premier cycle, avec l'amendement proposé au titre, sont adoptés à l'unanimité. Advenant qu'il y ait une difficulté avec le libellé du titre, le secrétaire général reviendra devant l'Assemblée pour lui soumettre un amendement.

Mme Joanie Martineau demande à M. Lalande s'il a prévu une stratégie de communication pour s'assurer que l'ensemble des facultés puissent diffuser les règlements au moment de leur entrée en vigueur.

M. Lalande répond que cela n'a pas encore été prévu, mais que cela sera fait.

AU-0560-12

RAPPORT DU COMITÉ AD HOC DE RÉVISION DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

AU-0560-12

2014-A0021-0560^e-046, 2014-A0021-0560^e-047

À l'invitation du président des délibérations, le président du Comité *ad hoc* de révision de la politique de sécurité, M. Christian Nadeau, présente le rapport du comité et le projet de Politique de prévention et de sécurité, transmis aux membres (documents 2014-A0021-0560^e-046 et 047). Le Comité a décidé de réécrire la politique de sécurité de l'Université. Cette décision lui est apparue nécessaire en raison des lacunes et de la désuétude de la politique existante. Une des recommandations particulièrement importante est d'améliorer l'information sur la sécurité et la prévention auprès de la communauté. En effet, le comité a constaté que la politique de sécurité de l'Université de Montréal et les consignes de sécurité sont peu connues. Le Comité propose donc que les services de sécurité diffusent davantage d'information à cet égard, incluant des séances d'information à l'intérieur des départements. En terminant, M. Nadeau souligne le travail des membres du Comité ainsi que celui de M. Alain Lacombe, chargé de comité au Secrétariat général, pour son apport aux travaux du Comité.

Mme Joanie Martineau demande une modification à l'article 6.4.1 portant sur les « Cas étudiants », pour que soit retirée la référence au Comité sur les comportements perturbateurs. Elle fait remarquer que le Comité de discipline est chargé de prendre les mesures disciplinaires à l'égard des étudiants, et demande que la formulation soit modifiée.

Le secrétaire général reconnaît qu'il s'agit d'une erreur et que la formulation sera revue. En fait, le Comité des comportements perturbateurs agit dans l'urgence s'il y a nécessité de retirer quelqu'un du milieu avant que le Comité de discipline soit prêt à tenir des audiences.

Mme Thérèse Cabana félicite les membres du Comité pour la qualité de leur travail. Au point 2, *Cadre juridique*, au 3^e item relatif aux autres règlements de l'Université, elle suggère d'ajouter aux politiques énumérées, à la suite de « notamment », la *Politique cadre sur l'intégration des personnes handicapées*. Considérant que certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres en regard des questions de sécurité, il lui semble qu'il serait utile et non pas redondant de faire cet ajout.

Sans se prononcer au nom des autres membres, M. Nadeau estime que cette considération est déjà implicite et ne voit donc pas d'objection au fait de la rendre explicite.

Le secrétaire général propose une modification de nature stylistique dans le but d'uniformiser les règlements. Ainsi, plutôt que de nommer de façon spécifique les vice-recteurs, on propose d'adopter une formule plus générique, par exemple « le vice-recteur responsable de... ». Cela ne change rien à l'esprit du règlement, mais permet une évolution des portefeuilles sans avoir à remodifier la politique. Il suggère que cette modification, ainsi que celles demandées précédemment par Mmes Martineau et Cabana, soient apportées au projet de politique, et que la formulation définitive soit soumise à l'Assemblée. La proposition d'amendement est appuyée.

Le président des délibérations consulte l'Assemblée sur la proposition d'amendement. Aucune objection n'étant exprimée, la proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

Le président des délibérations, constatant qu'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de politique tel qu'amendé. Personne ne s'y opposant, celle-ci est adoptée.

Le président des délibérations constate qu'il est 15 h 55; à la suggestion du recteur, l'Assemblée convient de faire une pause de cinq minutes avant d'aborder le point suivant, dont le traitement a été fixé à 16 heures.

AU-0560-13

MISE À JOUR BUDGÉTAIRE

AU-0560-13

2014-A0021-0560^e-053

Le président des délibérations invite le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, à présenter le point inscrit en rubrique. À l'aide d'une présentation électronique (document 2014-A0021-0560^e-053), M. Éric Filteau présente une mise au point détaillée sur la situation budgétaire de

l'Université à la suite du budget du Québec adopté en juin dernier. De nouvelles compressions devront être appliquées dès cette année au réseau universitaire, lesquelles viennent s'ajouter aux mesures de réduction déjà annoncées l'année dernière. Non seulement le réinvestissement prévu et la compensation pour l'annulation de la hausse des droits de scolarité sont annulés, mais en plus le ministère réduit la subvention de base de 31,5 M\$ pour l'ensemble du réseau. Pour l'UdeM l'impact de ces compressions est majeur.

Le recteur souligne qu'il est particulièrement inquiétant que le gouvernement diminue la subvention de base de 30 M\$, une perte qui ne sera pas récupérée et dont l'impact se fera sentir à long terme. En écho au commentaire précédent de M. Le Borgne, il convient qu'il va falloir examiner toutes les économies qui peuvent être réalisées dans toutes les unités, notamment sur le plan administratif. Il va également falloir se questionner sur la façon dont on fait l'enseignement et la recherche. Dans le contexte où le gouvernement du Québec coupe dans tous les secteurs de la société, d'un point de vue médiatique, sur le plan de la faveur de l'opinion publique, la situation des universités est pire qu'elle ne l'était en 2010, 2011 et 2012, alors qu'il n'y avait qu'elles sur la place publique. Cela dit, la direction de l'Université fera des représentations pour faire valoir ses arguments.

Relativement au commentaire à l'effet que tous sont sollicités par les compressions, M. Jean-Sébastien Fallu tient à rectifier qu'à son avis c'est tout le monde, sauf les grands financiers qui sont responsables de la crise économique de 2008, qui est à l'origine des politiques d'austérité.

M. Molotchnikoff mentionne d'abord qu'il aurait souhaité recevoir les tableaux présentés par M. Filteau avant la séance pour faciliter sa réflexion. Il fait une remarque à l'effet qu'il entend parler de coupures depuis qu'il est à l'Université et se dit confiant que le recteur fera tout ce qu'il peut pour faire valoir les besoins de l'Université. Au sujet des coupures, il souhaite que la direction présente, au cours de l'automne, un plan à l'Assemblée universitaire qui permettrait de réfléchir et peut-être de suggérer des avenues. Enfin, tel que relevé par M. Le Borgne, une avenue à explorer pour réaliser des économies serait de revoir la fréquence de l'évaluation de l'enseignement.

Le recteur indique que les données présentées par M. Filteau viennent pratiquement d'être annoncées par le gouvernement. Comme l'information change de jour en jour, si des documents avaient été envoyés dans les délais impartis à l'Assemblée, ils auraient été inexacts. Néanmoins, la direction a voulu inscrire ce sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée pour en informer les membres sachant que le sujet circulerait dans les médias.

M. Filteau ajoute que les doyens ont été informés en premier lieu jeudi dernier, ensuite les directeurs généraux, et aujourd'hui l'Assemblée. Après la présente séance, un communiqué sera diffusé à ce sujet à l'ensemble de la communauté. Il faut retenir que les compressions auront pour effet de porter le déficit annuel à 29,9 M\$, soit l'équivalent de 5,3 % de toutes les dépenses compressibles de l'Université, la situation ne s'améliorera pas l'année prochaine. Il précise en outre que l'Université est une institution qui a une masse salariale très importante, ce qui représente une dépense difficilement compressible.

Mme Boisvert demande si on a pu vérifier, en ce qui concerne les règles budgétaires, la possibilité que le gouvernement retienne la subvention conditionnelle dans le cas où l'institution fait un déficit.

M. Filteau, qui a vérifié auprès du Ministère, confirme que la règle du déficit est maintenue. S'il y avait un déficit, une entente spécifique devrait être prise avec le Ministère sur un retour à l'équilibre.

Mme Boisvert ajoute que dans la formule de financement l'étalon est multiplié par le code Clarder de la discipline. En rabaisant l'étalon, Québec vient d'ouvrir un grand chantier sur la révision de tous les codes Clarder, à son avis, ceux-ci ne seront pas révisés à la hausse.

M. Troncy revient sur les propos de M. Filteau qui mentionnait que la portion administration de l'UdeM n'était pas très élevée par rapport à d'autres universités. Il désire savoir si l'on pourrait fournir les informations sur les cinq dernières années de l'évolution du budget de fonctionnement, avec des données sur l'augmentation de la cohorte étudiante corrélée avec les dépenses reliées à l'augmentation du nombre et du budget du corps administratif, du personnel enseignant régulier et non régulier.

M. Filteau fait état de statistiques relatives au nombre de personnel de soutien et de personnel administratif en rapport avec le nombre d'étudiants dans le contexte des coupures qu'a connues

l'UdeM au cours des dernières années. On constate qu'il y a de moins en moins de personnel par étudiant, que les ratios sont en baisse. Considérant que l'on cherche toujours à préserver la mission première de l'institution, à savoir l'enseignement et la recherche, les secteurs de soutien administratif ont écopé davantage, ce qui explique cette baisse des ratios dans les dernières années.

En complémentaire, M. Troncy évoque les budgets présentés par M. Nowakowski, notamment un transfert d'environ 75 M\$ en virements interfonds, donc du fonds de fonctionnement vers les fonds d'immobilisation. Il demande s'il n'y aurait pas là une source, dans cette période de restriction budgétaire, à considérer pour se donner justement un peu d'oxygène.

M. Filteau avise que beaucoup de ces virements sont souvent des obligations reliées à la comptabilité, donc des éléments qu'il faut transférer de façon automatique vers le fonds d'immobilisation, qui ne sont pas négociables. Il n'y a qu'au niveau des projets capitalisables que l'on a des dépenses qui sont vraiment un transfert. C'est le cas des projets à venir, par exemple au niveau d'infrastructures technologiques ou des projets de développement dans le plan triennal des technologies, dont on peut ralentir le rythme. Donc il y a une certaine marge de coupure, mais jamais de l'ordre des sommes que l'on doit récupérer.

À propos d'un commentaire précédent de M. Molotchnikoff, M. Le Borgne désire préciser que sa suggestion était à l'effet de couper dans les envois postaux, mais pas dans l'évaluation qui demeure très importante sur le plan pédagogique. Par ailleurs, considérant la teneur des informations budgétaires, il estime qu'il serait souhaitable qu'il y ait une communication directe entre l'administration et la communauté à ce sujet, et peut-être aussi prévoir certaines formules de forum qui permettraient aux membres de la communauté de faire part à la direction de leurs commentaires et suggestions en matière d'économie notamment.

M. Filteau réitère qu'un communiqué sera transmis en fin de journée à l'ensemble de la communauté. Un travail de fond relativement aux orientations devra préalablement être fait pour déterminer les mesures structurelles qui seront requises. Il convient cependant que les solutions qui vont émerger pourraient faire l'objet d'une certaine forme de consultation de la communauté. En ce sens, la suggestion d'une formule de boîte aux lettres pour recevoir les suggestions des membres de la communauté est intéressante.

M. Le Borgne suggère de revoir les envois postaux.

M. Filteau convient que la rationalisation des envois postaux pourrait permettre de réaliser des petites économies. En ce qui a trait aux mesures plus structurelles, des discussions ont eu lieu avec les doyens la semaine dernière. Éventuellement, la communauté sera consultée sur des pistes de solutions. Il estime également important que les gens comprennent le contexte et l'environnement dans lequel on évolue afin qu'ils puissent s'approprier la situation.

En complémentaire, M. Le Borgne demande si on envisage de mettre en place un chantier.

M. Filteau indique que la réflexion se poursuit avec les doyens et les directeurs généraux. Dès qu'une approche sera confirmée, une démarche sera précisée pour informer la communauté sur les mesures structurelles à prendre dans les secteurs de l'enseignement, de la recherche, du soutien administratif et de la structure administrative.

Le président des délibérations avise qu'il reste un peu moins de 20 minutes avant 17 heures, heure à laquelle il est souhaité de terminer pour des raisons de conciliation travail-famille.

Mme Martineau demande des précisions à propos des nouvelles coupures et du réinvestissement qui avait été annoncé à la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur il y a deux ans. Est-ce que tout le réinvestissement qui avait été annoncé pour une dizaine d'années sera coupé, et à quelle hauteur seront les coupures sur chacune des années?

Se reportant à la page 7 de sa présentation, M. Filteau démontre que le réinvestissement qui avait été annoncé de même que la compensation pour la non-hausse ont été éliminés. Il ne reste dans les faits que 1,5 M\$ pour la politique nationale de la recherche et de l'innovation et 0,9 M\$ pour les clientèles émergentes, soit 2,4 M \$ pour l'UdeM.

Mme Martineau s'informe ensuite à propos des coupures de l'ordre de 122,3 M\$ annoncées l'année dernière pour l'ensemble du réseau universitaire. Elle désire savoir si le montant de 170 M\$ annoncé aujourd'hui inclut ce 122,3 M\$.

M. Filteau répond par la négative. Ce 170 M\$ est une nouvelle compression qui s'ajoute aux 122 M\$, portant le total à près de 300 M\$.

Le recteur fait remarquer que cela représente environ 10 % de la subvention globale du gouvernement.

À propos des dépenses compressibles dont il a été question dans la présentation, M. Christian Blanchette fait un commentaire à l'effet que lorsque ces dépenses sont comprimées, des revenus peuvent être affectés. Ce dont convient M. Filteau. M. Blanchette demande ensuite si la baisse de l'étalon correspond à l'indexation des droits de scolarité.

M. Filteau répond par la négative. Il explique que la baisse de l'étalon comporte deux éléments, soit : l'intégration de la coupure de 2012-2013 de 122 M\$ et la réduction de 30 M\$ de la subvention en 2014-2015. Cela a pour effet que l'étalon, qui était de l'ordre de 3 600 \$ pour une unité Clarder est maintenant réduit à environ 3 400 \$. C'est donc la valeur d'une formation qui vient d'être rabaissée, ce qui fait que tout le financement futur est impacté.

M. Nadeau demande si l'on a une idée de la distribution de l'effort qui est demandé aux universités. Est-ce que l'Université de Montréal se retrouve encore dans une situation particulière?

M. Filteau répond que non, l'effort est le même pour toutes les universités, en tenant compte évidemment des proportions habituelles. La compression est faite de façon paramétrique; pour l'UdeM cela représente environ 18 %.

M. Nadeau s'informe à savoir si notre statut d'université de recherche ne change rien.

M. Filteau répond que non. Une formule paramétrique basée, entre autres, sur le nombre d'étudiants à temps complet pondéré avec le poids de chaque discipline, est appliquée à toutes les institutions. Toutes sont donc impactées également.

M. Nadeau observe que les effets ne sont pas nécessairement les mêmes sur chacune des institutions.

M. Filteau explique que les compressions touchent les mêmes enveloppes, sauf qu'effectivement selon la structure interne de chaque budget, de chaque organisation, il peut y avoir des variantes quant à l'impact. Mais le chiffre global, en proportion, est appliqué de la même façon à toutes les universités.

Le recteur rappelle que la seule nuance se situe sur le administratif, l'UdeM a une compression moindre, en proportion. D'autre part, le recteur reconnaît qu'il n'est pas simple de comprendre ces données financières. Il s'agit d'une mécanique très complexe qui, en outre, a fait l'objet de nombreux changements au cours de la dernière année, d'où la suggestion qu'il a faite à M. Filteau de traduire l'information en pourcentage de notre budget. L'Université fait face au défi de voir comment, en tant qu'institution, elle peut poursuivre son développement et saisir des opportunités avec une compression qui est indigeste à si court terme. D'autant qu'il s'agit d'un rabaissement de la base de financement qui risque de durer très longtemps.

M. Najib Lairini convient que, d'une part, la communauté sera amenée à réfléchir aux priorités et aux moyens en matière de coupures, tel que mentionné précédemment. Il estime d'autre part important de penser aussi à des actions de lobbying au niveau national. Que compte faire l'Université, sur le plan politique, avec les autres universités ou avec le Bureau de coopération interuniversitaire, qui a remplacé la CRÉPUQ, pour contrecarrer ces visées gouvernementales?

Le recteur doute que le gouvernement apporte des changements à court terme. Malgré cela, il a envoyé aujourd'hui une lettre d'opinion dans les médias pour faire état des problèmes auxquels les universités font face. Il rappelle les représentations qu'il a faites depuis 2010 auprès des différents gouvernements sur l'importance du réinvestissement dans l'enseignement universitaire. Il évoque l'équation qui

a été faite, depuis 2012, entre les frais de scolarité et le financement des universités qui a créé une perception négative envers la question du financement des universités, perception qu'il est difficile de renverser. Enfin, le contexte actuel de compressions généralisés à tous les secteurs n'est pas plus favorable, l'opinion publique est insensible aux besoins des universités. Cela dit, le recteur compte poursuivre ses représentations en faisant valoir notamment la question de l'évaluation de la formation. Il lui apparaît inadmissible que les universités québécoises aient 50 % de moins que les universités du reste du Canada pour former, par exemples, un avocat ou un philosophe, ou encore 25 % de moins pour former un pharmacien. Il compte également réitérer les recommandations qu'il a faites, avec M. Filteau, dans le cadre du chantier sur le financement, à l'effet de remplacer le mode de financement par crédit étudiant par le financement par diplôme, même si, à ce jour, le gouvernement n'a pas semblé être réceptif à ces propositions.

Le président des délibérations constate qu'il est près de 17 h et propose que l'Assemblée reçoive les interventions des trois personnes qui demandent la parole, puis il cède la parole à M. Jean-Guy Sylvestre.

À propos de l'article paru aujourd'hui sur l'annonce des compressions, M. Jean-Guy Sylvestre dit qu'il y était mentionné que le gouvernement reconnaissait l'existence du sous-financement des universités et l'impact des compressions et recommandait aux universités de rechercher des nouvelles sources de revenus. Il demande si la direction pense qu'il est possible de trouver de nouvelles sources de revenus, et s'il existe un comité qui éventuellement pourrait mener ces recherches.

M. Filteau indique que 90 % de notre budget provient de la subvention et des frais de scolarité contrôlés par le gouvernement; le reste provient principalement des activités autofinancées et des cliniques. Il y a entre autres la formation continue qui rapporte des revenus, surtout du côté des facultés professionnelles. Les revenus ne sont pas de l'ordre de millions de dollars, mais on pourrait examiner la possibilité de mettre un peu plus d'accent sur ce type de formation. Il doute par ailleurs que l'on puisse miser sur la création de nouveaux programmes. Cela fera partie de la réflexion avec les doyens, mais il ne pense pas qu'il y a beaucoup de sources à ce titre qui vont changer la dynamique.

Le recteur fait état de publications de l'OCDE, cet été, qui illustraient très bien qu'il n'y a pas de substitut au financement des subventions gouvernementales. La question ne touche pas que le Québec, le recul du financement gouvernemental et son impact s'observent partout en Occident.

Dans le but de soutenir le recteur dans ses représentations, M. Jean-Sébastien Fallu fait une proposition avec comme considérant l'intervention précédente de M. Sylvestre, à savoir que l'Assemblée universitaire demande au gouvernement de trouver lui-même des revenus en rétablissant la taxe sur le capital.

Le recteur dit d'emblée ne pas être favorable à une telle proposition.

En réponse à M. Fallu, le président des délibérations lui confirme qu'il peut soumettre sa proposition. La proposition est appuyée. Toutefois, vu l'heure tardive et le peu de temps disponible pour que l'Assemblée puisse discuter de la proposition, le président des délibérations suggère à l'Assemblée la possibilité de recevoir une proposition qui viserait à reporter la proposition pour discussion à une prochaine séance.

M. Molotchnikoff dit appuyer le recteur, par contre, il estime qu'une discussion de fond mérite d'être faite à l'Assemblée à la suite de la présentation des impacts des compressions par M. Filteau. Il propose que la proposition de M. Fallu soit remise à date fixe, soit à la prochaine séance en octobre. La proposition est appuyée.

Personne ne s'y opposant, la proposition à l'effet de remettre la discussion sur la proposition de M. Fallu à date fixe, soit à la prochaine séance de l'Assemblée, le 6 octobre prochain, est adoptée à l'unanimité.

En écho à la question de M. Sylvestre, M. Vincent Fournier-Gosselin s'informe à savoir si l'Université de Montréal a l'intention de demander des nouvelles sources de revenus à Québec, autres que la philanthropie.

M. Filteau répond que sa demande serait d'abord à l'effet de conserver nos sources de revenus. Il se dit ouvert à recevoir les idées et suggestions des membres de l'Assemblée.

AU-0560-14

PROCHAINE SÉANCE

AU-0560-14

La prochaine séance aura lieu le lundi 6 octobre 2014, à 14 heures.

AU-0560-15

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-0560-15

Sur résolution, la séance est levée à 17 h.